



30 AVRIL 2026

## COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

### CONSULTATION PAR COURRIEL – VALIDATION EN DATE DU 30 AVRIL 2026

**Ont répondu** : MM. AUSSEUR, SALMON, DONNADIEU, LE BOUILLE, JEANNEAU, BERGEAUD, BICHON, RAIMBAULT, SY, PRIEZ, ADRIAENSSENS, GOBILLOT ainsi que Mme DOLT

En application des articles 18 et 26 des statuts de la LNB, les membres du Comité Directeur ont été consultés par courriel entre le 22 et le 30 avril 2026.

**13 membres sur 20 ont répondu.**

**Le Comité Directeur réunissant au moins la moitié de ses membres peut valablement délibérer.**

## RELEVÉ DE DECISIONS

### 1. Validation des modifications réglementaires pour la saison 2026/2027

Conformément à l'article 17 des statuts de la LNB, le Comité Directeur a pour rôle d'adopter les règlements généraux, notamment les règlements sportifs et financiers des compétitions qu'elle organise ainsi que leurs barèmes disciplinaires.

Des modifications de fond et de forme sont proposées aux membres du Comité Directeur pour une mise en œuvre dès la saison sportive 2026/2027.

D'autres modifications dites plus sensibles et sujettes à débat seront proposées lors du prochain Comité Directeur du mardi 12 mai 2026.

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

- Approbation des modifications réglementaires de la saison 2026/2027
- Refus des modifications réglementaires de la saison 2026/2027
- Abstention

**Le Comité Directeur décide à l'unanimité des votants d'approuver les modifications réglementaires qui seront mises en œuvre dès la saison sportive 2026/2027.**

**Ces modifications règlementaires approuvées seront communiquées aux clubs dans les meilleurs délais.**

## **2. Résultats du croisement de fichiers – paris sportifs**

Il est rappelé aux membres du Comité Directeur qu'il a décidé lors de sa réunion du 12 novembre 2025 de faire un croisement de fichiers sur les paris sportifs en collaboration avec la FFBB.

Le Comité Directeur est informé que les résultats ont été transmis par l'Autorité Nationale des Jeux. 44 résultats sont revenus positifs sur les plus de 1 200 personnes visées par le croisement de fichiers. Sur ces 44 résultats, 33 concernent des joueurs, 10 entraîneurs et 1 concerne un Président de club.

Il est proposé au Comité Directeur, qu'en fonction des typologies de paris, des critères soient établis permettant, soit d'adresser un courrier de rappel réglementaire aux personnes fautives, soit d'ouvrir un dossier disciplinaire.

Les critères proposés sont les suivants :

- Courrier de rappel à la réglementation avec copie FIBA et club (27 courriers)
  - o Compte parieur non confirmé ;
  - o Paris de moins de 10 € et/ou moins de 10 paris sportifs
  - o Parieur ayant été sanctionné sur la saison passée dont la procédure disciplinaire a été clôturée après les dernières prises de paris sportifs
  
- Ouverture d'un dossier disciplinaire (17 dossiers)
  - o Avoir un compte parieur confirmé (critère à cumuler avec un de ceux ci-dessous) ;
  - o Avoir parié sur une équipe de son club ;
  - o Être en situation de récidive par rapport au dernier croisement de fichier effectué lors de la saison sportive 2024/2025 ;
  - o Avoir parié au minimum 10 € et/ou avoir fait au minimum 10 paris sportifs
  - o Président de club

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

**-Approbation de la saisine de la CJDR concernant les résultats des paris sportifs selon les critères susvisés et approbation de l'envoi d'un courrier de rappel réglementaire pour tous les autres cas positifs**

**-Refus de la saisine de la CJDR concernant les résultats des paris sportifs selon les critères susvisés et approbation de l'envoi d'un courrier de rappel réglementaire pour tous les autres cas positifs**

**-Abstention**

**Le Comité Directeur décide à l'unanimité des votants d'approuver la saisine de la CJDR concernant les résultats des paris sportifs selon les critères susvisés et approbation de l'envoi d'un courrier de rappel réglementaire pour tous les autres cas positifs**

**Le Président  
M. Phillippe AUSSEUR**



**Le Secrétaire de séance  
M. Frédéric DONNADIEU**

